



Vétérans (1/2/3/4/5) : Nés avant le 01/01/1981, 1971, 1961, 1951, 1941

Séniors : Du 01/01/1981 au 31/12/2002

Juniors (3/2/1) : Nés en 2003, 2004 et 2005

Cadets (2/1) : Nés en 2006 et 2007

Minimes (2/1) : Nés en 2008 et 2009

Benjamins (2/1) : Nés en 2010 et 2011

Poussins : Nés en 2012 et après

Cotisations Licences :

Pour les adhésions jusqu'à fin décembre 2020 : la cotisation est intégrale (tarifs ci-dessous).

Pour celles de janvier à juin 2021 : montant de la part FFTT + prorata temporis de la part du club.

- Championnat par équipes
 - Vétérans, Seniors : **80,00 €**
 - Poussins à Juniors : **60,00 €**
- Loisirs
 - Toutes catégories d'âge : **50,00 €**

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.
- Délai de paiement : indiquer la date d'encaissement au dos du chèque.
- Paiement en plusieurs fois (renouvellement de licence) : joindre **l'ensemble des chèques** en précisant les dates d'encaissement au dos des chèques (date limite du dernier chèque le 15/12/2020).
- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

Dossier d'inscription : document(s) à joindre

◆ Première demande de licence :

- **Pour toute inscription (compétition ou loisirs) : certificat médical.**
mention : n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
- Bordereau de demande de licence
 - **compétition** : cochez **Traditionnelle**
 - **loisirs** : cochez **Promotionnelle**
- Règlement de la cotisation
- Copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport,...)

Pour les mineurs :

Copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille
Autorisation parentale dûment complétée et signée.

◆ Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Selon réponse au questionnaire de santé (20-10) : Certificat médical (voir ci-dessus) ou attestation 20-10

Type de licence

- La licence traditionnelle pour les compétitions permet de participer à l'entraînement et au championnat par équipe le samedi ou le dimanche. Pour la participation au championnat individuel (critérium fédéral), une cotisation complémentaire est demandée en plus de la licence traditionnelle.
- La licence promotionnelle pour le loisir permet de participer uniquement aux entraînements (vous ne pourrez pas faire de compétition ni en équipe, ni individuelle).